

5075/1

Bucelles 10-2-1907

5069, 23

Cher Mr Charles,

M. H. Charlet - Inter
Coppens - Inter
Mandor - Inter

de la grande de l
O. P. P. in a Charlet
de Ven invités à Noël
de la grande de l
de Paris 20-9,

~~Après avoir fini pour~~
être
y ~~de~~ soumis à
l'examen de la

Collège, ~~de~~
Le lettre qui s'ya
vaut (voir la 20-6
de la Charlet)

à un récent exposé
à propos de nos œuvres
dans les lieux
de l'art et de la
Vendredi -
~~de~~

Brunelles le 28-2 1907

MUSEES ROYAUX DE PEINTURE &
DE SCULPTURE DE BELGIQUE

5075/2

ENTREE & ENREGISTREE

le 28 FEVR 1907

Sous le N^o ^{5069,23} Monsieur Van Mons

En réponse à
votre estimée lettre du 20
Courant, je vous fais parvenir
le tableau, qui a figuré à
mon exposition au Cercle
Artistique. Catalogue sous
le n^o 6.

Veuillez, recevoir
Monsieur Van Mons
l'expression de mes meilleurs
sentiments.

Emile Charlet

43 rue Paul Lanters.

CERCLE
ARTISTIQUE
ET
LITTÉRAIRE



BRUXELLES, LE 11 Mars 1907

Waux-Hall au Parc

5075/3

Prière de remettre aux porteurs de la
présente mon tableau "Canal en Flandre"
pour être exposé au Cercle Artistique.

Omer Coppens.

Reçu de M^{onsieur} le Concierge du Musée
Ancien mon tableau "Canal en Flandre".

Omer Coppens

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE &
DE SCULPTURE DE BELGIQUE

ENTRÉE & ENREGISTRÉE
le 12 MARS 1907

Sous le N° 5069, 93

à Monsieur le concierge du Musée ancien
Place du Musée Bourgois

Peinture et de Sculpture

BELGIQUE

SECRETARIAT.

N° 5069, 25

ANNEXE

OBJET :

Rédacteur

M. V. M.

Copie expédiée le 7-2-1907

Bruxelles, le

2 janvier 1907

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que l'occasion fut donnée à notre Collège d'examiner des tableaux ayant figuré récemment d'un à l'Exposition du Cercle Artistique, les deux autres à l'Exposition "Pour l'art" à savoir : de M. Charley... "Intérieurs" de M. Coppens... "Canal" de M. Wanders... "Sous bois"

Les œuvres ont recueilli, en vue de leur admission à l'actuelle sous les collections du Musée, les suffrages de notre Collège, et nous croyons pourrions prendre l'initiative de les recommander, M. le M., à votre bienveillante attention en vue de leur acquisition par les soins de votre Département, pour la destination indiquée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE

Le Secrétaire

Le Président

Exercice 190

Loi du Article

Table with 2 columns: Allocation, Crédit au, Liquidation, Disponible

Chapitre N°

Table with 2 columns: Prévision, Crédit au, Liquidation, Disponible

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 32030

N. B. — Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 16 Mars 1907.

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE &
DE SCULPTURE DE BELGIQUE
ENTRÉE & ENREGISTRÉE
le 18 MARS 1907
Sous le N° 5069/23

Messieurs,

5075/5

J'ai reçu votre lettre du 6 Mars,
N° 5069/23, par laquelle vous
prenez l'initiative de proposer à la
fois l'acquisition pour le Musée
de trois tableaux d'artistes vivants.
Le règlement, tel que nous l'interpré-
tons de commun accord, ne
s'oppose pas à ce que votre collège
émette des vœux en cette matière,
et je n'ai pas manqué, chaque
fois qu'il lui a paru convenable
d'user de ce droit, de donner suite,
dans la mesure du possible, à de
telles propositions. Il ne s'en est
produit jusqu'ici que d'une
manière exceptionnelle, laissant
subsister le régime normal établi
par le règlement, d'après lequel
l'initiative du choix des œuvres
contemporaines en vue du Musée
appartient à mon Département,
qui suit de près toutes les exposi-
tions et est particulièrement à
même d'apprécier l'opportunité
des encouragements à accorder
aux artistes. Le système réglemen-
taire présente en outre l'avantage
de sauvegarder la liberté du
Ministre responsable; le système
inverse la diminuerait grandement,
grâce à l'autorité même qui s'attache
à nos décisions.

La

À la Commission directrice des Musées
royaux de Peinture & de Sculpture de l'Etat.

La simultanéité de trois propositions
sergent à ce régime normal et au
sujet de laquelle mon administration
n'avait été en aucune manière pres-
sentie m'amène à me demander
si nous demeurons d'accord sur cette
interprétation du règlement.

Si j'entre maintenant dans l'examen
de chacune des propositions en particulier,
je crois devoir vous faire remarquer
qu'à mon avis l'exposition de M. Emile
Charles au Cercle artistique n'avait
pas classé cet artiste à un degré
supérieur par rapport à sa production
habituelle. Spécialement l'Intérieur
qui a recueilli les suffrages de votre
collège me paraît se distinguer ni
par son importance ni par un intérêt
spécial de sujet ou d'exécution de
maint autre tableau de même pointure.

Envisagée dans son ensemble, la
production de M. Coppens me paraît
mériter davantage les honneurs des
Musées. En 1902 déjà, j'avais eu l'honneur
de soumettre à votre appréciation une
œuvre de M. Coppens. Vous préférez
attendre, disait votre lettre du 27 février
1902, n° 4957/31, qu'il eût produit
des œuvres susceptibles de donner
une plus haute idée de son talent.

Je n'ai pas eu trouver dans la
participation au Salon de la Société
"Pour l'Art" l'occasion désirée; cette
participation était moins importante
que les années précédentes, ce qui s'expli-
quait par ce fait que l'artiste

s'était

s'était réservé pour une exposition spéciale
au Cercle Artistique, exposition qui
allait s'ouvrir immédiatement après
la fermeture du Salon de la Société
"Pour l'Art". Cette exposition comprenait
une trentaine d'œuvres; parmi lesquelles
se trouve le Canal en ville flamande,
proposé par vous; à côté d'autres plus
importants et notamment le N° 1,
À Vêpres, qui semble la production
la plus complète et la plus caractéristique
de l'artiste.

Quant à M. Viardier, le "Sous-bois"
que vous avez retenu et qu'il intitule
"Fin d'automne" n'est pas dépourvu
de mérite. Cependant mon Département
avait eu faire assez pour cet artiste
laborieux mais peu personnel en faveur,
risant une combinaison qui lui
assure, pour quatre paysages, dont
trois étaient exposés au Salon de la
Société "Pour l'Art" une rétribution
de quatre mille francs. Ces quatre
paysages sont destinés à la dona-
tion de la maison communale
de Courch St. Etienne; la moitié du
prix sera payé par M. le Sénateur
Henricot au nom de la Commune
dont il est le bourgmestre, et l'autre
moitié sera à charge de mon
Département, qui a proposé l'article
au choix du donateur.

Vous voudrez bien, Messieurs, peser
la nature des diverses considérations
que j'ai l'honneur de vous soumettre
et en faire part des réflexions qu'elles
pourront nous suggérer.

Agitez, Messieurs, l'assurance de ma
considération très distinguée.

Le Ministre.

J. M. M. M.

Le tableau intitulé
à Naples, & Pisines
à l'Exposition de
œuvre d'art. ~~est~~
présentant surtout
~~à~~ deux le
œuvre de l'œuvre
artistique -

~~L'œuvre de~~
question, ~~est~~
~~destinée à Naples~~ —
~~à~~ la ~~ville~~
~~de~~ ~~la~~ ~~ville~~
" Canal en Ville
Pharmacie " ~~est~~
~~est~~ Patro. L'œuvre

des
Cet ouvrage ~~est~~
destiné à remplir
le ~~compte~~,
de M. Omer Coffres

du
~~de~~ ~~la~~ ~~ville~~
proposant ~~de~~ ~~la~~ ~~ville~~
M. ~~est~~ —

Ministère
de

L'Agriculture
Direction des
Beaux-Arts

Indicateur n° 32030

Bruxelles, le 16 mars 1907.

copie conforme.

Messieurs,

J'ai reçu votre lettre du 6 mars, n° 5.069/23, par laquelle vous prenez l'initiative de proposer à la fois l'acquisition pour le musée de trois tableaux d'artistes vivants. Le règlement, tel que nous l'interprétons de commun accord, ne s'oppose pas à ce que votre collège émette des voeux en cette matière, et je n'ai pas manqué, chaque fois qu'il lui a paru convenable d'user de ce droit, de donner suite, dans la mesure du possible, à de telles propositions. Il ne s'en est produit jusqu'ici que d'une manière exceptionnelle, laissant subsister le régime normal établi par le règlement, d'après lequel l'initiative du choix des œuvres contemporaines en vue du musée appartient à mon Département, qui suit de près toutes les expositions et est particulièrement à même d'apprécier l'opportunité des encouragements à accorder aux artistes. Le système réglementaire présente en outre l'avantage de sauvegarder la liberté du ministre responsable; le système inverse la diminuerait grandement, grâce à l'autorité même qui s'attache à vos décisions.

La simultanéité de trois propositions dérogeant à ce régime normal et au sujet desquelles mon administration n'avait été en aucune manière pressentie ni amenée à me demander si nous demeurons d'accord sur cette interprétation du règlement

À la Commission directrice des musées Royaux de peinture et de sculpture.
Place du musée, Bruxelles.

Après, Messieurs, l'assurance de ma considération très
distinguée.

Le Ministre

(s.) Bon M. von der Bruggen.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE BELGIQUE

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE &
DE SCULPTURE

ENTRÉE & ENREGISTRÉE

le 19 AVR 1907

Sous le N°

1725 / 8

Nom

Coppens

Prénoms

Omer-Auguste

Lieu de naissance

Dunkerque

Date de naissance

21 Novembre 1864.

ni en France mais de parents Belges.

Réponse au n°



Monsieur le Secrétaire des Musées Royaux

de Peinture et de Sculpture

Rue du Musée, 1

BRUXELLES

MINISTÈRE



DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES BEAUX ARTS

23. 11. 1909.

Mon cher ami,

Vici le renseignements demandés.
Lettre de la Commission, n° 5069-23,
du 6 mars 1907.

Rep. au 16 id. n° 32030.

Très cordialement à vous.

Allenpéry

Expédition Charles Céré artistique

5075/9

Gronowice, 20 Décembre 1909

Monsieur,

Au mois de Mars de l'année 1902, j'ai eu
l'honneur d'avoir un tableau intitulé "Temps brumeux"
dans le prix de Saignes, admis pour le musée à l'unanimité
par les membres de la Commission. Depuis cette époque
je n'ai plus reçu aucune nouvelle.

Je me serais cependant bien agité de connaître le sort
réservé à ce tableau, et je me permets de vous en faire
part de ma réclamation à travers les membres
de la dite commission.

Truivy agréer, Monsieur, l'expression de mes
sincères respects.

Richard Flaudis

À Monsieur Fierens, Secrétaire du Musée Royal
de peinture

Bruxelles.

PEINTURE ET DE SCULPTURE

BELGIQUE

SECRETARIAT.

N^o

ANNEXE

Bruxelles, le

20 - 1 -

19 10

5075/10

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur

Monsieur Le ministre

Signature le

Copié le

~~À la date du 20 de ce~~

Retour le

Expédié le

honoraires et l'honneur de vous
faire connaître que notre Collège
a reçu de M^r Richard V. ^{de son} ~~de son~~
une lettre par laquelle cet
artiste demande ce qu'il est
advenu ~~de son~~ tableau : Fin d'automne

Exercice 19

Loi du

Article

Allocation

Crédit au

Liquidation

Disponible

Chapitre

N^o

Prévision

Crédit au

Liquidation

Disponible

~~qui fut proposé~~ ^{la C. D. proposa} ~~pour~~
~~qu'il fut~~ ~~proposé~~ de faire entrer
dans les collections des musées royaux
en mars 1907. Ce tableau est
toujours dans nos réserves ainsi
qu'une ~~autre~~ œuvre de M^r Eugène
Charles : Intérieur japonais
~~au même temps~~ ~~par~~ désigné
au même temps par notre Collège
comme pouvant offrir de
l'intérêt pour nos Collections.

Monsieur Le baron Desvieux

Je ressors d'une ^{ministérielle} lettre adressée
à notre Collège ~~par le~~ ~~secr~~
~~le~~ 16 mars 1907 (n.º 32030)
que ~~le~~ le département des Beaux-
Arts n'était point favorable
à l'entrée de ces tableaux dans
les galeries du musée moderne,
sans que pourtant les œuvres ~~proposées~~ ^{proposées} de définitivement écartées.
Nous nous ~~tenons~~ ^{permettons}
de vous demander si ~~vous~~
M^{rs} Viaudier et Charles Joiveux
été simplement avisés d'avoir
à reprendre leurs toiles, ~~ou~~
ou si le cas de ces deux
artistes comporte, suivant
vous, un nouvel examen.

Recevez etc -

de secrétaire

de président

T. S.

MUSÉES ROYAUX

DE

Bruxelles, le 20 janvier 1910 190

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRETARIAT

N^o 5075

ANNEXE

Monsieur le Ministre

Prière de rappeler, dans la réponse, la date
et le numéro de la présente

Expédié le 21/10

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que notre Collège a reçu de M. Richard Viandier une lettre par laquelle cet artiste demande ce qu'il est advenu de son tableau: Fin d'automne que la Commission directrice proposa de faire entrer dans les collections des Musées royaux en mars 1907. Ce tableau est toujours dans nos réserves ainsi qu'une oeuvre de M. Emile Charlet: Intérieur désignée en même temps par notre Collège comme pouvant offrir de l'intérêt pour nos Collections. Il ressort d'une lettre ministérielle adressée à notre Collège le 16 mars 1907 (n^o 32030) que le département des Beaux-Arts n'était point favorable à l'entrée de ces tableaux dans les galeries du Musée Moderne, sans que pourtant les oeuvres fussent définitivement écartées.

AM Monsieur le baron Descamps

Ministre des Sciences & des Arts

20 Janvier 1910

Peinture et de Sculpture

ROYAUME

DE BELGIQUE

1910

ROYAUME

Ministère de l'Instruction Publique

Il est honoré l'honneur de vous faire connaître
que votre Collège a reçu de M. Richard Viandier une lettre
par laquelle cet artiste demande ce qu'il est advenu de
son tableau; M. d'Anthon la Commission directrice
propose de faire entrer dans les collections des Musées
royaux de votre ville de 1907 de ce tableau qui se trouve dans nos
collections et de faire passer de M. d'Anthon Charlet; l'artiste
détaché en conséquence par votre Collège comme pouvant
offrir de l'intérêt pour les collections. Il ressort
d'une lettre adressée à votre Collège le 10 Janvier 1910
et en conséquence que le département des Beaux-
Arts n'a rien point répondu à l'envoi de vos tableaux
dans les galeries de Musée Moderne, sans que pourtant
les œuvres soient définitivement écartées.

Ministère de l'Instruction Publique

Ministère des Colonies à son avis

Nous nous permettons de vous demander si
M.M. Viandier et Charlet doivent être simplement avisés
d'avoir à reprendre leur toile, ou si le cas de ces deux
artistes comporte, suivant vous, un nouvel examen.

Recevez, Monsieur le Ministre l'assurance de
notre haute considération

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire

Le Président

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le 7 février 1910 1910 .

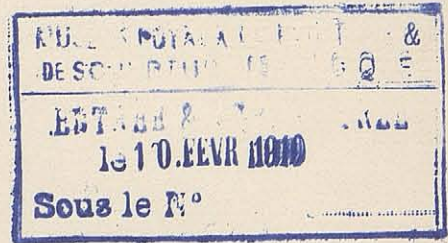
N° 32030.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

5075/11

Messieurs ,



Comme suite à votre lettre du 20 janvier 1910, n° 5075, je vous rappelle que cette affaire a été terminée, en ce qui concerne MM. Viandier et Charlet, par une dépêche de mon honorable prédécesseur, en date du 16 mars 1907.

Après réception de cette dépêche, à laquelle vous n'avez pas répondu, rien ne s'opposait plus à ce que ces deux artistes fussent immédiatement invités par vous à reprendre leurs tableaux.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

A la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et
de Sculpture, Bruxelles.

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

SECRETARIAT.

No

ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur

Signature le

Copié le

Retour le

Expédié le 16. 7. 10

5075/12

Monsieur

Je vous salue et l'honneur de
 vous faire connaître que
 le ministre vient de vous
 aviser d'une manière
 définitive qu'il n'y
 avait pas lieu de faire
 entrer dans les galeries
 du musée ^{votre} le tableau ^{Intérieur}
 qui avait été proposé
 naguère. En conséquence
 nous vous prions de
 bien vouloir retirer
 cette oeuvre et nous
 vous prions Monsieur
 d'agréer, avec nos
 regrets et assurances
 de nos

Le serv - Le fr's.

T.S

A Monsieur Lucile Charley
art - fleur

Exercice 19

Loi du Article

Allocation

Crédit au

Liquidation

Disponible

Chapitre

No

Prévision

Crédit au

Liquidation

Disponible

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

Bruxelles, le 17 - 2 - 1910

SECRETARIAT.

N°

ANNEXE

5075/13

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur

Signature le

Copié le

Retour le

Expédié le 16-2-10

C. Lacroix

*Comme suite à votre
lettre du 20 décembre
1909, nous avons l'honneur
de vous faire connaître
que le ministre, saisi de*

*... estime
à pas lieu de
votre tableau
galeries de
vous êtes priés
de vouloir
retirer votre
nos vives
agréés, avec
nos regrets,
l'assurance de toute
votre considération*

Le secr - le préfet.

*Recu de la Commission des Musées Royaux
de Peinture et de Sculpture, mon tableau
intitulé: Temps brumeux dans le forêt de Soignies
Gouverneur le 7 mars 1910
R. Flandres*

Disponible	
Chapitre	N°
Prévision	
Crédit au	
Liquidation	
Disponible	

A Monsieur Vicardes

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

SECRETARIAT.

No.

ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur

Signature le

Copié le

Retour le

Expédié le 16-2-10

Bruxelles, le 17 - 2 - 1910

5075/13

M. Lacroix

Comme suite à votre
lettre du 20 décembre
1909, nous avons l'honneur
de vous faire connaître
que le ministre, saisi de
la question, estime
qu'il n'y a pas lieu de
~~faire entrer~~ votre tableau
dans les galeries des
musées. Nous vous prions
en conséquence de vouloir
bien faire retirer votre
œuvre et nous vous
prions d'agréer, avec
nos regrets nos regrets,
l'assurance de toute
notre considération

Le secr - le préfet.

A Monsieur Vicardes

Disponibles	
Chapitre	No
Prévision	
Crédit au	
Liquidation	
Disponibles	